

# Cotisations et conditions Association EIT.genève



EIT.genève

# 2022

## Finance d'entrée

Néant

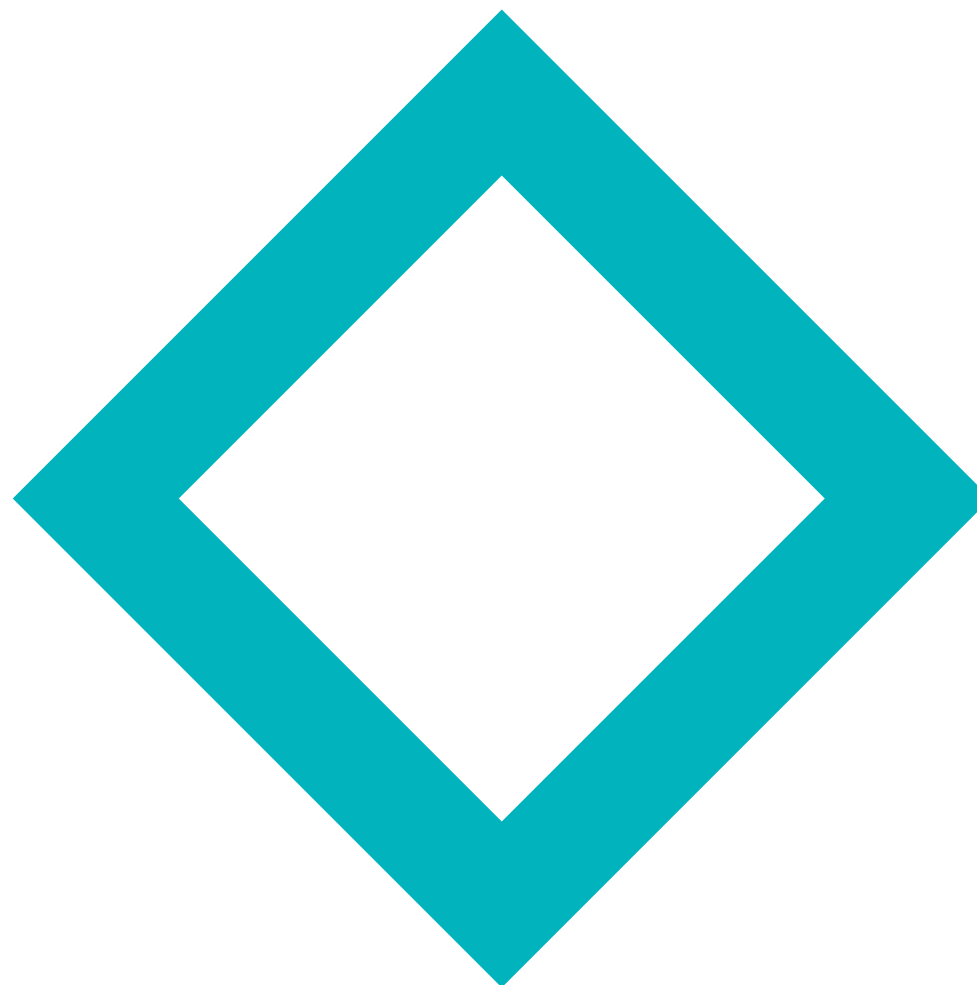
## Cotisation minimale

CHF 1'000

## Cotisation variable

Sur la base des salaires SUVA / LAA  
de l'exercice précédent :

	CHF de	CHF à
0.30%	1	500'000
0.25%	500'001	1'000'000
0.20%	1'000'001	1'500'000
0.175%	1'500'001	2'500'000
0.15%	2'500'001	3'500'000
0.125%	3'500'001	4'500'000
0.10%	4'500'001	6'000'000
0.09%	6'000'001	8'000'000
0.085% dès	8'000'001	



## EIT.genève

L'Association de la branche  
électrique genevoise



EIT.genève

24 av. Eugène-Pittard  
Case postale 264  
1211 Genève 12  
T 022 702 03 04  
F 022 702 03 00  
info@aieg.ch

Pour plus d'informations, consultez notre site internet :

[www.eitgeneve.ch](http://www.eitgeneve.ch)

et ceux de nos partenaires associatifs : [www.mbg.ch](http://www.mbg.ch)  
[www.fmb-ge.ch](http://www.fmb-ge.ch)

[www.eitswiss.ch](http://www.eitswiss.ch)  
[www.cieg.ch](http://www.cieg.ch)



24 av. Eugène-Pittard  
1206 Genève

Case postale 264  
1211 Genève 12

T 022 702 03 04  
F 022 702 03 00

[mbg@mbg.ch](mailto:mbg@mbg.ch)  
[www.mbg.ch](http://www.mbg.ch)

# Pourquoi adhérer à l'Association EIT.genève ?

## Vous bénéficiez

### Des prestations et avantages propres à notre Association

- Formation professionnelle continue dans les domaines techniques de la branche
- Invitation annuelle à l'Assemblée générale statutaire des membres et repas
- Code de déontologie EIT.genève
- Conditions générales EIT.genève
- Plateforme d'échanges et de réseautage entre chefs d'entreprises
- Sortie annuelle de l'Association

### De l'adhésion à EIT.swiss et de toutes ses prestations

- Journal d'EIT.swiss, «electrorevue»
- Soutien de la formation initiale et continue
- Publication d'auxiliaires de calcul à titre indicatif CAN
- Matériel pour expositions
- Enquêtes
- Sondages
- Service de conseils pour les questions techniques et d'économie d'entreprise

### De l'adhésion au Groupement des Associations Romandes d'Installateurs-Electriciens (GARIE) et de toutes ses prestations

- Dialogue et esprit collaboratif entre les associations romandes et les différents partenaires de l'électricité
- Actions communes des sections romandes relatives à la formation professionnelle
- Plateforme d'échanges et de discussions entre les différentes associations patronales des cantons romands

### Des prestations des Métiers techniques du Bâtiment Genève

- Défense professionnelle, relation du travail, négociation de la Convention Collective de Travail (CCT) genevoise
- Solution d'accompagnement MSST
- Formation professionnelle continue à tarif préférentiel.
- Assurances sociales et prévoyance
- Assistance juridique
- Notices, circulaires et newsletters
- Assistance aux membres
- Infrastructure à votre disposition :
  - salles de réunion, de formation et de conférence
  - équipement audiovisuel, sonorisation et wifi
  - parking privé

### Des prestations et de l'expertise de la Fédération genevoise des Métiers du Bâtiment (FMB)

- Assurance RC Parapluie
- Garantie décennale selon la législation française
- Assurance maladie complémentaire avantageuse pour les dirigeants et le personnel de l'entreprise, ainsi que leurs familles
- Défense professionnelle sur toutes les questions et préoccupations des métiers du bâtiment
- Parcours sécurité en faveur du personnel d'exploitation et des apprentis à prix avantageux
- Annuaire genevois de toutes les entreprises membres des associations patronales de la FMB
- Accord paritaire genevois - Cellule AI (aide à la reconversion du personnel d'exploitation invalide)

## Cotisations et conditions 2022

### des métiers de l'électricité et de la télécommunication

Charges sociales au 01.01.2022	Taux de cotisations			Salaires				
	Quotité globale	Part employeur	Part travailleur	Personnel d'exploitation			Apprentis CCT	Personnel administration, stagiaires, autres apprentis
				Salaire brut, primes	Gratifications	Prestations selon la CCT		

#### Cotisations à la caisse de compensation des installateurs électriciens :

Taux de base obligatoire Cotisation annuelle	CHF 500	CHF 500	---	---	---	---	---	---
<b>AVS/AI/APG *</b>	10.60%	5.30%	5.30%	oui	oui	oui	oui	oui
<b>Frais de gestion AVS (s/cotisations AVS)</b>	2.55%	2.55%	---	oui	oui	oui	oui	oui
<b>Assurance maternité *</b>	0.086%	0.043%	0.043%	oui	oui	oui	oui	oui
<b>Assurance chômage *</b> - jusqu'à CHF 148'200.-- par an - salaire qui dépasse CHF 148'200.-- par an	2.20% 1.00%	1.10% 0.50%	1.10% 0.50%	oui	oui	oui	oui	oui
<b>Retraite anticipée</b>	3.40%	1.70%	1.70%	oui	oui	oui		
<b>Allocations familiales *</b>	2.40%	2.40%	---	oui	oui	oui	oui	oui
<b>Contribution petite enfance</b>	0.07%	0.07%	---	oui	oui	oui	oui	oui
<b>2ème pilier FPMB</b>	11.00%	5.5%	5.5%	oui	oui	oui	**	oui si affilié Voir conditions FPMB
<b>Assurance risque décès invalidité</b>	1.50%	0.75%	0.75%	non	non	non	***	non
<b>Assurance maladie perte de gain</b>	3.78%	2.52%	1.26%	oui	non	oui	non	non
<b>Contribution professionnelle</b>	1.00%	---	1.00%	oui	non	non	oui	non
<b>Frais de contrôle des CCT</b>	0.50%	0.50%	---	oui	oui	oui	oui	non

#### Cotisations autres institutions non MBG :

<b>SUVA - assurance accident professionnel</b>		variable		oui	oui	oui	oui	oui
<b>SUVA - assurance accident non professionnel</b>			variable	oui	oui	oui	oui	oui
<b>Impôt à la source</b>			variable	oui	oui	oui	oui	oui

Assurance maladie perte de gain personnel d'administration : selon contrat

\* Dès le 1er janvier de l'année des 18 ans

\*\* Dès le 1er janvier de l'année des 25 ans

\*\*\* Dès le 1er janvier de l'année des 18 ans et jusqu'au 31 décembre de l'année des 24 ans